



deux declaration prealable???

Par **tite_fleur62**, le **23/11/2009** à **18:06**

bonsoir

je souhaiterai savoir si on peut faire deux declaration prealable pour deux abris de 18m2 sur le meme lieux? ds mon cas c est une pature il s agiorai d abris pour mes chevaux et le proprietaire ne veut pas faire de demande de permis de contruire
puis j lui proposer deux demande prealable??
cordialement

Par **Isabelle FORICHON**, le **23/11/2009** à **21:31**

bonsoir,

Je ne comprends pas l'intérêt de poser deux déclarations préalables sauf à s'exonérer d'un permis de construire? Dans ce cas ce s'rait illégal.....

Par **tite_fleur62**, le **25/11/2009** à **18:14**

Ben en faite j ai un abris de 24,5m2 pour pouvoir accueillir mes trois chevaux mais le proprietaire ne veut pas faire de permis de construire
je souhaierai savoir quels sont les solutions qui peuvent s ouvrir a moi pour que mes trois chevaux aient un toit et que je ne sois pas obligé d en laisser un dehors.
au pire j avais pensé a faire 2 blocs differents

Par **nadiaf**, le **27/01/2010** à **16:19**

Il me semble que vous pouvez faire 2 DP au lieu d'un permis. Mais attendez que la premiere soit acceptée. Je ne comprends pas bien pourquoi cela vous parait plus compliqué de déposer un permis...
Cordialement.